

### **Participants**

	Présents	Absents
Altitude Infrastructure	Sébastien Vernier Guillaume Raimond	
Axione	Aline Beaufils	Chloé Angee Arnaud Veys
Bouygues Télécom		Rémi Keita Marc-Antoine Deprez
Covage	Saidou Pam	Isabelle Gallaga Blettery
Free		François de Nanteuil
Mission THD		Ariane Rose
Orange	Olivier Martin Patrick Delbos	Agnès Tissot Rodrigue Roch
SFR	Sylvie Gros	
Kosc		Patrick Bousso
Groupe Interop'fibre	Corinne Gérard	
Arcep	Bastien Collet Antonin Borgnon Romain Mazière	
DINSIC	Jérôme Desboeufs	

Rédacteur : Corinne Gérard

## Prochaine réunion

o 31/01/19 de 10h à 12h : réunion téléphonique

## Ordre du jour

- BAN : workshop technique sur l'outil de géocodage proposé par la DINSIC aux opérateurs
- Synthèse sur les autres sujets en cours

# Compte-rendu de la réunion

### **BAN**

## Point d'avancement sur le projet BAN fait en séance par la DINSIC

- L'AMF coordonne actuellement la rédaction d'un courrier à destination de plusieurs cabinets ministériels, dont le cabinet Numérique, pour préciser les revendications des collectivités en matière de pilotage national de la Base Adresse Nationale.
- Une réunion est prévue le 22/01/2019 pour valider quel scénario sera adopté.

### 2 scenarii sont évoqués aujourd'hui:

- 1) Lead IGN, avec un rôle de gestionnaire, une position nationale forte, une API de gestion, des collectivités tierces de confiance, et un modèle freemium.
- Lead DINSIC/Etalab, avec une coordination nationale allégée, la mise en place d'un réseau, les collectivités autonomisées sur la production des adresses, et un financement public à 100%.



### Présentation du géocodeur par la DINSIC

Adresse du service d'appariement BAN proposé par la DINSIC pour les besoins des opérateurs : https://adressedgv-cia.herokuapp.com/csv

La limitation actuelle est de 50 Mo par fichier, mais à ce stade la DINSIC conseille de faire les tests sur des fichiers plus petits, le temps qu'elle adapte l'infrastructure.

L'appariement se fait actuellement sur le libellé construit et est en mesure de restreindre au code INSEE de la commune fourni.

Les coordonnées géographiques ne sont pas encore prises en compte.

Les évolutions envisagées sont notamment :

- la dépôt de gros fichiers et la mise en file d'attente
- l'appariement des libellés abrégés
- l'appariement par positions géographiques
- la mise à jour du référentiel des communes 2019
- le filtrage des résultats à l'adresse uniquement
- compte-rendu de l'opération

### Démonstration de l'outil de la DINSIC

La DINSIC fait une démonstration de recherche d'adresse dans leur outil multi-sources en version beta :

- 1) Choisir un fichier
- 2) Aperçu du fichier et vérification de l'encodage
- 3) Choisir les colonnes à utiliser pour construire les adresses

#### Questions DINSIC:

- les opérateurs préfèrent-ils un outil clé en main ou un protocole (API) ? Question à instruire par le groupe Interop'fibre.
- les codes HEXACLE sont-ils indispensables pour les échanges d'interopérabilité entre opérateurs ? Réponse des opérateurs : Si les codes HEXACLE au numéro n'existent pas, ce n'est pas un facteur de blocage car il existe des alternatives pour les échanges d'interopérabilité entre les opérateurs : coordonnées x,y, quadruplet, codelMB..

Pour autant, l'existence de cette clé, qui représente une adresse numérotée sur une voie connue, est une preuve de qualité et de précision des adresses référencées.

C'est l'assurance également que l'adresse a été correctement retranscrite par les opérateurs et pourra être reconnue dans sa forme textuelle par les habitants, avec d'ailleurs un usage plus large que celui des opérateurs télécom.

Enfin au plan technique, c'est un facteur de performance dans l'interopérabilité, en permettant un couplage lâche entre les acteurs. C'est pourquoi ce mécanisme est mis en œuvre.

Axione indique être intéressé pour traiter le sujet en GT Interop afin de clarifier certains points :

- Axione a cru comprendre que certains OI refusent de prendre un bâtiment en exploitation sans HEXACLE
- Les mairies ont une forte pression pour qu'elles numérotent (pas d'adresse numérotée, pas de fibre). Ces mairies font appel alors aux services du SNA (retour d'expérience de la Corrèze qui confirme cette pression auprès des mairies).
- en interne chez Axione, la chasse aux HEXACLE est un vrai sujet.

Donc, même si les opérateurs ont d'autres solutions, Axione comprend bien que sans HEXACLE, la commercialisation est très difficile, voire parfois impossible. A rediscuter ensemble.



Présentation de l'outil cartographique des réseaux et services fixes par les services de l'Arcep



- Mise à jour des données tous les trimestres :

OI: base IPE

OC : portail spécifique pour la fourniture des zones de présence sur les PM

- Les x,y des immeubles projetés sont ceux des IPE
- La sortie de l'outil est prévue dans quelques mois.

L'onglet Déploiement reprendra les informations contenues dans l'outil Carte Fibre qui affiche les informations contenues dans l'IPE. Les Zones cohérentes potentielle programmées seront affichées dans cet onglet.

Traitement des données fibre optique (IPE) :

- 1) Utilisation de la version GP de la BAN avec score de 0.8 minimum (géocodeur)
- 2) Traitement sémantique de l'adresse (géocodeur)
- 3) Tentative de géocodage inverse si échec (hors géocodeur)

### Echanges en séance

- Pour assurer une compréhension commune, SFR souligne qu'il y a 2 champs distincts dont le contenu doit être distinct :
  - CodeBAN
  - clé d'interopérabilité BAN

SFR souhaite que soit partagé en amont la signification et l'utilisation des champs. Point de vigilance à prendre en compte : ne pas mettre dans un champ les valeurs d'un autre champ. SFR précise que l'identifiant CodeBAN est déjà référencé dans GraceTHD par exemple.

- 2) Pistes évoquées pour le scénario où la BAN serait exploitée par la DINSIC :
  - enrichissement de la base adresse avec les immeubles de l'IPE non présents dans la BAN.

Point de vigilance sur la fiabilité des données : prise en compte du risque de dégradation de la base adresse en intégrant les adresses des IPE. Il faudrait que les opérateurs puissent préciser si le piquetage de l'adresse est réalisé ou non pour une meilleure indication de la fiabilité de l'adresse.

- exploitation des identifiants immeuble en tant que caractéristiques de l'adresse Point de vigilance : dépendent des règles d'ingénierie spécifiques à chaque OI
- 3) Besoin des services de l'Arcep : à partir de mai 2019, les adresses des IPE doivent être testées auprès de la base nationale par les opérateurs pour le géocodage. Méthode proposée pour les opérateurs :
  - avec la version actuelle de l'outil, scoring de 0,8 minimum (sauf exception si fiabilité de l'adresse confirmée par les opérateurs)
  - proposition de la DINSIC : en lieu du scoring, évolution de l'algorithme avec un choix de 1 ou 0 pour confirmer ou non que l'adresse proposée par les OI a une correspondance dans la base nationale.
  - point de vigilance : problématique actuelle pour les lieux-dits qui ne sont pas dans les libellés de la BAN.



Question Altitude : les services de l'Arcep, en diffusant les adresses via son outil cartographique, ontils un droit de regard sur les adresses fournies par les opérateurs ?

Réponse : les services de l'Arcep rappellent que le cadre réglementaire en vigueur prévoit l'obligation pour les opérateurs d'infrastructures de mettre à disposition des informations sur leurs déploiements aux opérateurs commerciaux. Ces informations doivent être fiables indépendamment de la collecte et de la diffusion de certaines de ces données par l'Arcep.

Dans le cadre de l'outil cartefibre.arcep.fr, l'Arcep diffuse l'ensemble des immeubles qui lui sont déclarées par les opérateurs, à l'exception des immeubles à l'état « abandonné », sans modifier l'adresse ou la position géographique des immeubles concernés.

Dans le cadre du futur outil cartographique des réseaux et services fixes, l'Arcep continuera la diffusion de ces données immeubles issues directement des IPE des opérateurs. Par ailleurs, dans ce futur outil, l'Arcep, pour la publication des cartes de couverture utilisera une base adresse qui nécessite un croisement avec les adresses présentes dans la BAN. Dans ses travaux préparatoires les services de l'Arcep effectuent ce croisement. Ils cherchent alors à obtenir le résultat le plus fiable possible. Le cas échéant, c'est l'adresse IPE qui est retenue si aucune adresse BAN n'est trouvée avec certitude.

Par la suite, ce croisement devra être effectué par les opérateurs afin de renseigner les données à transmettre à l'Arcep à partir de mai 2019. Il parait en effet nécessaire que les opérateurs soient responsables de la qualité du géocodage de leurs immeubles.

## Prochaines étapes des échanges DINSIC / groupe Interop'fibre :

- Test immédiat de correspondance par les opérateurs sur les IPE via l'url de l'algorithme fourni par la DINSIC : https://adressedgy-cia.herokuapp.com/csv
- Ecriture d'un paragraphe par la DINSIC sur les identifiants possibles à valider par le groupe Interop'fibre pour mise sur le site internet.
- Retour de la DINSIC auprès du groupe Interop'fibre sur les décisions prises lors de la réunion du 22/01/19

## Travaux nécessaires pour le groupe Interop'fibre

- Par défaut de l'identifiant BAN, les opérateurs devront fournir dans un 1<sup>er</sup> temps la clé d'interopérabilité BAN.

Délai réglementaire à respecter pour diffusion des informations suite à la Décision de l'Autorité n° 2018-0169 en date du 22 février 2018 : le délai opérationnel est fin mai 2019.

- Mécanisme à définir par le groupe Interop'fibre pour la fourniture des données aux services de l'Arcep : instruction par le GT Infra du 29/01/19.

Réflexions que le groupe Interop'fibre devra partager si la transmission de l'identifiant via l'IPE est validée par tous :

- Garder le champ CodeBAN pour y mettre l'IdBAN
- Valider s'il faut rajouter un champ dans l'IPE pour la clé d'interopérabilité.

**[Hors séance]** Position d'Axione suite à une discussion interne avec les responsables techniques : Où stocke-t-on la clé d'interopérabilité dans l'IPE ?

- un champ est existant, CodeBAN (moins d'impact mais incohérent par rapport aux spec) ou possibilité de le renommer
- un nouveau champ clé interop BAN (nécessite une nouvelle version du protocole, délai) La clé d'interopérabilité est-elle diffusée dans les IPE quotidiens ?

Pour Axione, il apparait plus simple si la clé est intégrée aux IPE, de l'intégrer quotidiennement (et pour le décalage de temporalité, il paraît aussi plus sain d'avoir une cohérence entre la donnée adresse/bâtiment IPE et la clé d'interopérabilité).

D'un point de vue technique, plusieurs points sont à rediscuter selon Axione :

- Interrogation d'une API REST quotidiennement, mise à jour quotidienne : quota d'appels à définir.
- Stockage dans les IPE quotidiens et mise à jour quotidiennement



**Expression de besoin définie par le GT Adresses** : Une livraison trimestrielle d'une image de l'IPE incluant la clé d'interopérabilité (code INSEE + code FANTOIR + numéro et suffixe) est à fournir aux services de l'Arcep au travers de l'IPE ou d'un fichier à part respectant le format IPE.

Prérequis impératif : les données qui seront transmises aux services de l'Arcep devront être les mêmes que celles diffusées aux OC via l'IPE. Axione précise que c'est ambigu puisque la temporalité de mise à jour entre les données IPE et la clé d'interopérabilité est différente. Ce point est à clarifier selon Axione car il indique que cela paraît plus sain de mettre à jour au même rythme les bâtiments de l'IPE et la clé d'interopérabilité correspondant à son adresse.

Il est évoqué en séance que l'identifiant BAN ou la clé d'interopérabilité fournie pourrait à terme devenir une aide à la prise de commande. Axione indique ne pas voir en quoi cet identifiant permettrait de faciliter la commercialisation pour les raisons suivantes : il n'y a pas d'identifiant unique par bâtiment et il n'y a pas de pérennité des identifiants (si l'OC prend l'IPE d'il y a 1semaine, la clé d'interopérabilité a potentiellement changé dans le SI de l'OI).

Les services de l'Arcep souhaitent que tous les opérateurs communiquent les données dans un format respectant le protocole PM défini par Interop'Fibre.

## Eligibilité au ND

Orange communiquera par mail au GT Adresses un point d'avancement des résultats de l'expérimentation courant janvier 19.

#### **Présentation Avicca**

#### Rappel

L'Avicca a confirmé le 28/09/18 au groupe Interop'fibre une intervention en plénière sur le sujet de l'adressage lors du colloque de printemps 2019.

Les opérateurs présentateurs au TRIP AVICCA seront :

- Orange : Olivier Martin

- Bouygues Telecom : Rémi Keita

- Axione : Aline Beaufils - Covage : Saidou Pam

La présentation des messages vers les collectivités locales doit être finalisée avant la rencontre avec l'Avicca. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain point le 31/01/19.

Chaque opérateur enrichit la présentation avant cette date.

Suite à la demande d'Orange lors du dernier Comité d'Orientation Interop, une rencontre avec l'Avicca sera programmée si possible début février. Un doodle sera envoyé aux participants pour fixer la date en fonction des disponibilités de l'Avicca.

#### Fusion de communes

Orange confirme que les contrats d'expérimentation vont être envoyés prochainement vers Free, SFR, Bouygues Telecom et Kosc avec une fourniture de la matrice effective dans la foulée de la signature du contrat.

Une restitution des résultats de l'expérimentation sera faite par Orange courant mars 2019.

## Feuille de route 2019

Le sujet sera mis à l'ordre du jour du point du 31/01/19.

Chaque opérateur définit les items qu'il souhaite traiter en 2019 pour une présentation de la feuille de route lors du Comité d'Orientation Interop le 07/02/19.